

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 30 mai 2011 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : ETSH1130460A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

#### I. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS

##### *Supprimer*

Denis BASSET, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (titulaire).

##### *Ajouter*

Pascal MARTIN, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (titulaire).

##### *Supprimer*

Marlène PUCHE, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant).

##### *Ajouter*

Jean-Claude DOMENE, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant).

##### *Supprimer*

Delphine BOULAN, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant).

##### *Ajouter*

Didier BIRIG, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant).

##### *Supprimer*

Dominique LAHBIB, Fédération de la santé et de l'action sociale-CGT (titulaire).

##### *Ajouter*

Annick PICARD, Fédération de la santé et de l'action sociale – CGT (titulaire).

II. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS PROFESSIONNELS RECONNUS  
REPRÉSENTATIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 162-33 DU CODE DE LA SÉCURITÉ  
SOCIALE

*Supprimer*

Marc LAURENT, Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (suppléant).

*Ajouter*

Yvan TOURJANSKY, Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (suppléant).

III. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS D'EMPLOYEURS  
D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS

*Supprimer*

Patrick LAMBERT, Fédération hospitalière de France (suppléant).

*Ajouter*

Anne-Marie DORÉ, Fédération hospitalière de France (suppléante).

*Supprimer*

Sébastien BOSCH, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (titulaire).

*Ajouter*

Micheline CHRISTOT, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (titulaire).

*Supprimer*

Sophie CRAVE, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (suppléante).

*Ajouter*

Sébastien BOSCH, Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (suppléant).

IV. – AU TITRE DES REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES  
AYANT VOIX CONSULTATIVE

*Supprimer*

Pascal MENGUY, MG France (suppléant).

*Ajouter*

Thomas BOUREZ, MG France (suppléant).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 30 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de bureau RH2  
de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*  
G. BOUDET